

Compte rendu de la réunion du 12/06/2017 avec les délégués du personnel

Réponses aux questions posées par les délégués:

Un salarié aimerait savoir si le CA et la direction de l'UCO Laval envisagent de mettre en place à court terme une politique d'augmentation des salaires au sein de notre établissement. En effet, les salariés de l'UCO Laval, en poste depuis plusieurs années, n'ont pas vu, à notre connaissance, leurs salaires revalorisés, si ce n'est via la prime d'ancienneté. Si une augmentation des salaires est prévue, pouvez vous nous préciser quand elle sera mise en place et selon quelles modalités ? Si la réponse est négative, quelles sont les raisons qui rendent impossibles une augmentation salariale ?

Il n'y a pas d'opposition de principe à la revalorisation des salaires. L'UCO-Laval comme toute association doit équilibrer ses comptes. En face de toute dépense il faut pouvoir mettre une recette. Nous ne pouvons pas dépenser des sommes que nous ne percevons pas. Une augmentation de salaire n'est envisageable que lorsque toutes nos formations renforcent leurs effectifs. Or nous avons des points faibles qui perdurent et des subventions publiques en baisse. Nous sommes passés par une période de déficit nécessitant de faire des économies. Des efforts ont alors été réalisés par toute l'équipe des permanents. Au cours de l'année 2016-2017 la préoccupation a alors été de faire en sorte que toute heure réalisée soit effectivement rémunérée. Des rattrapages sur l'année antérieure ont pu être faits. Pour l'année prochaine 2017-2018 des activités initialement bénévoles vont être partiellement rémunérées. Concernant les "vacataires", la grille de salaires émanant de l'association St Yves que nous utilisons ne prévoit pas d'augmentation pour l'année prochaine. Pour les augmentations collectives, il n'y a pas que l'augmentation à l'ancienneté à prendre en compte mais aussi l'augmentation du point d'indice qui n'a pas été revalorisé depuis plusieurs années. Ce sont les partenaires sociaux qui en décident. Avec le regroupement d'employeur et la convergence des conventions collectives des évolutions sont probables à moyen terme.

Enfin le retour de la défiscalisation des heures supplémentaires annoncé par le nouveau gouvernement aura une incidence positive sur le salaire net de plusieurs permanents.

Autres points abordés :

Tous les salariés vacataires pour qui l'UCO Laval est l'employeur principal ont été rencontrés pour les informer des modifications connues à ce jour liées à l'obligation prochaine de respecter la nouvelle convention collective . Une information sera faite pour les autres enseignants intervenant l'année prochaine.